

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Éléments de réponse aux 31 propositions de l'association des maires VILLE & BANLIEUE de France

Quand on vit dans un quartier difficile, les obstacles, souvent, se multiplient : en matière d'éducation, de sécurité, d'accès à l'emploi, au logement, à la santé.

À l'inverse, dans les quartiers aisés, ces barrières-là se lèvent d'elles-mêmes.

L'égalité ne consiste donc pas à faire pareil pour tout le monde : sinon on ne corrige pas toutes ces injustices. La vraie égalité consiste plutôt à faire plus pour ceux qui ont moins : les habitants des territoires abandonnés, les jeunes décrocheurs qui ont cessé d'aller à l'école, les personnes au chômage.

Voilà pourquoi nous voulons faire plus pour les quartiers défavorisés : pour y garantir un cadre de vie et de sécurité apaisé, et pour donner à leurs habitants les mêmes opportunités de réussir.

Sur politique de la ville...

(éléments de réponse aux propositions 1 et 2)

La politique de la ville doit concilier les principes de liberté des collectivités locales et de solidarité entre les territoires.

Elle doit reposer sur un véritable partenariat entre les collectivités locales, comptables de la qualité de vie de ses ressortissants, et l'Etat, garant de la solidarité nationale.

Ce partenariat se traduira par un véritable **pacte de liberté** permettant aux communes et aux intercommunalités de disposer de moyens nécessaires à la réalisation des investissements essentiels à leur développement tout en incitant à la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement.

Nous devons changer de logique dans la maîtrise de la dépense locale et faire le pari de la confiance plutôt que de miser, comme par le passé, sur des baisses unilatérales des dotations. Un pacte de confiance quinquennal sera conclu dès l'automne 2017 entre l'Etat et les associations représentant les collectivités.

Ainsi, l'Etat fera sa part en investissant dans les territoires. Les collectivités auront accès aux 50 milliards d'euros du plan d'investissement pour financer leurs projets et notamment aux enveloppes, de 5 milliards d'euros chacune, dédiées aux transports et équipements collectifs locaux et à la transformation de l'agriculture.

Par ailleurs, la politique de la ville doit tenir compte de la **diversité des situations locales**.

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Il est aujourd'hui nécessaire de sortir d'une vision uniforme du territoire national qui voudrait que partout, tout soit organisé de la même manière. Cela vaut pour notre organisation territoriale en tant que telle : le conseil départemental est par exemple un échelon pertinent dans les zones rurales, il l'est moins dans les zones urbaines denses. Cela vaut aussi pour la répartition des compétences entre les différentes collectivités, qui mériteraient d'être adaptées aux contextes locaux.

La prise en compte de cette diversité doit également conduire à donner plus à ceux qui ont moins, c'est-à-dire à répondre en priorité aux besoins des quartiers populaires.

Nos propositions en matière de logement, de santé et d'éducation précisées ci-dessous sont toutes guidées par ce principe de solidarité nationale.

Sur l'éducation...

(éléments de réponse aux propositions 3 à 6)

Nous voulons **donner à chacun la possibilité de réussir par l'école.**

Nous limiterons à 12 élèves par enseignant la taille des classes de CP et de CE1 en zone prioritaire. Cet effort entraînera la création de 12 000 nouvelles classes, et permettra de donner à chaque enfant un enseignement plus personnalisé pour acquérir la maîtrise de la lecture et de l'écriture à cet âge clé de la vie.

Nous placerons des enseignants plus expérimentés et mieux payés devant les élèves de zone prioritaire.

D'ici à 2022, les enseignants affectés en zone prioritaire auront au moins 3 ans d'ancienneté. Ils bénéficieront d'une indemnité de 3 000 euros nets par an.

Nous nous engageons par ailleurs à ce que toutes les bibliothèques municipales soient ouvertes le soir et le dimanche. Ainsi, les étudiants qui n'ont pas accès, chez eux, aux ouvrages nécessaires à leur apprentissage pourront accéder à tout moment à des espaces propices à la concentration et au partage des connaissances. Dans la logique de contractualisation avec les collectivités locales, l'État prendra à sa charge les dépenses supplémentaires liées à cette mesure.

Enfin, nous souhaitons interdire l'usage des téléphones portables dans l'enceinte des écoles primaires et des collèges afin de permettre aux élèves de bénéficier d'un cadre plus propice à l'apprentissage.

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Sur le sport et la culture...

(éléments de réponse aux propositions 7 à 10)

Culture

La culture construit un langage commun et permet de sortir des assignations à résidence que créent les origines sociales. C'est pourquoi notre projet est culturel ; c'est un projet d'émancipation, une réponse aux barrières invisibles que crée la société.

Aujourd'hui, moins d'un enfant sur deux a accès aux actions d'éducation artistique et culturelle. C'est pourtant dans les premières années de la vie que se crée le désir de culture.

Demain, la priorité du quinquennat en la matière sera d'ouvrir **l'accès à la culture et aux pratiques artistiques** dès le plus jeune âge et de prolonger cet effort vers les jeunes et les familles.

Les projets d'initiation à la pratique artistique collective (orchestres, chorales, troupes de théâtre) ou de rencontre avec des œuvres et des artistes seront encouragés de manière à ce qu'ici 2022, 100% des enfants aient accès aux actions d'éducation artistique et culturelle.

Nous créerons également un Pass Culture de 500 € pour tous les jeunes de 18 ans, qui leur permettra, via une application, d'accéder aux activités culturelles de leur choix : musée, théâtre, cinéma, concert, livres ou musique enregistrée. Il sera cofinancé par les distributeurs et les grandes plateformes numériques, qui bénéficieront du dispositif.

Sport

Nous souhaitons également permettre à tous les Français de pratiquer une activité sportive.

Comme la culture, le sport est un enjeu pour la cohésion de notre société. Il s'agit également d'un enjeu de santé publique, et un vecteur essentiel de rayonnement de notre pays et de notre économie.

Notre priorité sera de faciliter **l'accès aux pratiques physiques et sportives** pour tous les Français, et notamment ceux qui en sont aujourd'hui les plus éloignés. Nous fixons l'ambition d'élever le nombre de pratiquants réguliers en France de 10% soit 3 millions de nouveaux sportifs.

Pour ce faire, nous inciterons les établissements scolaires et les associations sportives locales à se rapprocher pour garantir la continuité et la complémentarité des pratiques sur le temps scolaire et extrascolaire.

Nous favoriserons les partenariats pédagogiques pour promouvoir la pratique du sport et sensibiliser les élèves.

Nous encouragerons les mutualisations d'équipements sportifs. Par exemple, les établissements scolaires seront invités à ouvrir leurs gymnases aux associations, en soirée, le week-end ou pendant les vacances scolaires.

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Enfin, s'agissant de la formation, nous simplifierons les deux services publics de la formation aux métiers du sport qui existent aujourd'hui (la formation délivrée par le Ministère des sports et celles délivrées par l'Education Nationale, les formations STAPS) dans un objectif d'efficacité et de lisibilité des offres de formation.

Sur la santé et la prévention sanitaire...

(éléments de réponse à la proposition 11)

L'enjeu en santé est aujourd'hui triple : il faut conduire la révolution de la prévention, accélérer la lutte contre les inégalités et améliorer encore l'efficacité du système.

Aujourd'hui, les dépenses de notre système de santé sont focalisées sur le curatif, une fois que la maladie ou l'accident sont survenus.

Demain, nous investirons davantage pour **prévenir plutôt que guérir**.

Nous financerons des actions de prévention au titre des missions d'intérêt général dans les établissements de santé et des objectifs de performance pour tous les professionnels de santé libéraux.

Nous créerons un service sanitaire de 3 mois pour tous les étudiants en santé : dans ce cadre, 40 000 d'entre eux interviendront dans les écoles, les entreprises ou les associations, pour des actions de prévention.

Nous ferons évoluer la rémunération des médecins en ville afin de mieux valoriser les actions de prévention.

Demain, nous améliorerons également la **couverture des soins pour tous**, nous renforcerons leur accessibilité et leur disponibilité sur tous les territoires, tout en garantissant leur qualité.

S'agissant des lunettes, des prothèses dentaires et de l'audition, nous fixons l'objectif de 100% de prise en charge pour 2022, car la couverture reste trop faible aujourd'hui. Nous réaliserons cet objectif sans augmenter le prix des mutuelles. Pour cela, nous favoriserons la concurrence, en instaurant notamment 3 contrats types que devront proposer assureurs et mutuelles pour garantir la transparence et faciliter les comparaisons.

Sur le logement...

(éléments de réponse aux propositions 12 à 16)...

Le logement est au cœur de l'accès à l'emploi, au cœur du défi environnemental, au cœur, surtout, de la fracture sociale et territoriale qui menace notre société.

C'est pourquoi résoudre la question de l'accès à des logements de qualité nécessite un engagement fort des pouvoirs publics.

Notre objectif est de **créer une offre de logements abordables**, là où se situent les besoins, notamment en matière d'emploi, répondant à la diversité de la

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

demande (sociale, intermédiaire ou privée) et offrant aux Français des logements compatibles avec leur pouvoir d'achat. Le principal moteur permettant de faire baisser les prix est la construction massive de nouveaux logements.

Nous définirons des zones où la construction de logements est une priorité absolue.

Ces zones pourront dépasser les frontières traditionnelles de la commune pour s'adapter aux espaces de vie plus larges dans lesquels les Français vivent, travaillent, pratiquent leurs loisirs et consomment. Dans ces zones prioritaires, les autorisations d'urbanisme, notamment le permis de construire, seront transférées à l'intercommunalité, ou le cas échéant à la métropole, voire à l'Etat.

Nous faciliterons également **l'accès au logement** de jeunes.

Aujourd'hui, ces derniers éprouvent de grandes difficultés à accéder au logement : leurs ressources financières sont faibles ou instables, l'offre de logements n'est pas adaptée (taille du logement ou durée de location non adaptée) et les besoins sont souvent immédiats.

Nous construirons 80 000 logements pour les jeunes : 60 000 logements pour les étudiants et 20 000 logements pour les jeunes actifs.

Nous mobiliserons les bailleurs sociaux pour créer au sein du parc social des « logements jeunes » (objectif : 30 000 supplémentaires). Ces logements seront accessibles sans dépôt de garantie, sans demande de caution et pour un bail non renouvelable.

De même, nous accroîtrons les solutions de logement pour les ménages aux ressources modestes.

La production de logements sociaux sera maintenue au même niveau et au même rythme que ces dernières années, en concentrant les aides de l'Etat sur les logements aux plus faibles loyers et dans les zones où la demande en logement social est la plus forte.

Il faudra également accentuer la transparence dans les attributions et assurer plus de mobilité dans le parc social. Le logement social doit rester une solution pour les ménages tant qu'ils connaissent des difficultés économiques ou sociales, mais ne doit pas favoriser l'immobilisme si la situation du ménage évolue.

Enfin, nous nous engagerons pour une **fiscalité locale juste**.

Nous exonérerons 4 Français sur 5 de la taxe d'habitation.

Concrètement, dès 2020, un couple avec deux enfants, dont le revenu fiscal de référence est de 5000 euros par mois, sera entièrement exonéré. Mais cette mesure ne grèvera en rien le budget des collectivités territoriales. Leurs ressources seront sanctuarisées : l'Etat paiera la taxe d'habitation en lieu et place des ménages. 10 milliards d'euros y seront consacrés chaque année.

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Sur l'environnement urbain et la mobilité...

(éléments de réponse aux propositions 17 à 20)

Nous relancerons **le renouvellement urbain des quartiers prioritaires**.

La rénovation urbaine a produit des effets positifs importants en offrant un cadre de vie nettement amélioré à des millions d'habitants et en favorisant la mixité sociale. La rénovation urbaine doit ouvrir les quartiers défavorisés sur la ville, humaniser le bâti et y réintroduire les services publics et de proximité.

Pour autant ses effets positifs doivent être mieux accompagnés par la création de logements à bas loyer en dehors des quartiers, par une politique d'attribution plus juste, et en évitant de conserver une concentration de publics en difficultés dans les mêmes quartiers. De plus, la rénovation du bâti ne suffit pas : l'emploi, l'éducation, la santé doivent revenir dans ces quartiers.

Enfin, les moyens dévolus au programme de rénovation urbaine, en cours de lancement, ont considérablement diminué de 12 milliards d'euros à 5 milliards. Ceci n'est pas au niveau des enjeux.

Nous amplifierons le programme de rénovation urbaine en le portant à 10 milliards d'euros, permettant ainsi de répondre aux enjeux des 450 quartiers retenus.

Nous renforcerons le lien entre politique urbaine et autres politiques publiques (emploi et développement économique, éducation, santé, cohésion sociale...).

Le logement sera par ailleurs un axe fort de la **transition écologique**.

Rénover les logements poursuit un double objectif : social, avec la baisse des charges, et environnemental, avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les zones tendues, mais aussi les zones détendues, frappées par la dévitalisation des centres-villes, seront visées dans cet effort global de rénovation.

Sur l'emploi...

(éléments de réponse aux propositions 21 à 24)

Notre objectif est de donner à chacun la possibilité de **réussir par le travail**.

Pour ce faire, nous lutterons contre l'assignation à résidence en créant des emplois francs pour **encourager l'embauche des habitants des quartiers**.

Quel que soit le lieu où elle se situe, même en dehors des quartiers, une entreprise qui recrutera en CDI un habitant de l'un de ces quartiers bénéficiera d'une prime de 15.000 euros étalée sur 3 ans, soit l'équivalent d'une absence de charges pendant cette période. Pour un CDD, la prime sera de 5000 euros sur les deux premières années.

Nous ferons également de la lutte contre les discriminations une priorité nationale. Nous développerons des opérations de contrôle aléatoires et imprévues à grande échelle, en matière d'accès à l'emploi notamment.

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Par ailleurs, nous engagerons un **effort national de formation** sans précédent. Nous formerons un million de jeunes et un million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et aujourd'hui sans perspective.

Dans ce même objectif, nous encourageons massivement l'apprentissage. Nous développerons les périodes de préapprentissage et les filières en alternance dans tous les lycées professionnels. Des licences professionnelles seront préparées sur trois ans et en alternance. Nous ferons converger les contrats existants et impliquerons pleinement les branches professionnelles dans la définition des programmes et l'organisation des formations.

Nous encouragerons partout l'entrepreneuriat.

Sur la prévention, la sécurité et la justice...

(éléments de réponse aux propositions 25 à 27)

En matière de sécurité, il est essentiel de **retisser le lien entre les forces de l'ordre et la population**, notamment dans les quartiers prioritaires. On ne luttera pas contre l'insécurité au quotidien dans ces quartiers sans une présence quotidienne de nos policiers.

Nous créerons une **police de sécurité quotidienne**.

Cette police développera une connaissance approfondie des territoires et des habitants qu'elle sera chargée de protéger. Elle aura deux principes : présence et fermeté.

Cette police aura un nouveau pouvoir d'injonction : sous le contrôle du juge, elle pourra éloigner une personne délinquante de la zone où elle commet ses délits.

Elle pourra s'appuyer sur le recrutement de 10 000 policiers et gendarmes supplémentaires sur le quinquennat.

Nous punirons par des amendes immédiates et dissuasives toutes les incivilités et comportements inacceptables tels que le harcèlement des femmes, les insultes, l'usage de stupéfiants, la dégradation du mobilier urbain ou les crachats.

Nous lutterons également contre les pratiques abusives en matière de contrôle d'identité.

Les études montrent que la police française réalise proportionnellement davantage de contrôles d'identité que d'autres polices dans des pays comparables. Cette situation crée des tensions avec la population qui ressent une forme de harcèlement voire, pour certains, un sentiment de discrimination.

Nous généraliserons, en particulier dans les quartiers prioritaires ou dans les quartiers marqués par une baisse de la confiance entre la police et la population, l'usage des caméras piétons pour enregistrer les contrôles d'identité.

Enfin, dans ce même souci de renforcement du lien entre la nation et ceux qui la protègent, nous créerons un **service national universel**. Ce service national

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

permettra de renforcer la cohésion républicaine et de développer un esprit commun de défense.

Il s'agit de permettre à tous les jeunes d'une classe d'âge de partager une expérience citoyenne de la vie militaire, de la mixité sociale et de la cohésion.

Le service national universel concernera les filles et les garçons de toute une classe d'âge. A priori, il devra s'effectuer dans les 3 ans qui suivent le 18ème anniversaire. Il devrait durer un mois. Il s'agira d'un service placé sous encadrement militaire.

Les attaques terroristes que notre pays a connues nous ont cruellement rappelé que la sécurité n'est pas que l'affaire de quelques-uns (les policiers et les militaires) mais l'affaire de tous. Par delà l'individualisme, il s'agit d'investir dans la confiance que nous devons nous porter collectivement, la confiance que nous portons en et pour notre pays.

Sur la démocratie, la laïcité, la citoyenneté, le vivre ensemble, la lutte contre les discriminations

(éléments de réponse aux propositions 28 à 31)

Notre objectif sera de renforcer la cohésion républicaine en améliorant la représentativité de nos élus, en réaffirmant avec force et conviction nos principes républicains et en luttant contre toutes les discriminations.

Démocratie

Aujourd'hui, la fracture s'accroît entre une classe politique et une France qui ne se sent pas représentée par des élus et une haute fonction publique trop éloignée de la vie civile.

Demain, tous nos concitoyens de bonne volonté, quelle que soit leur origine sociale ou professionnelle, doivent pouvoir accéder à des fonctions politiques ou administratives, selon leurs compétences et leur implication.

Nous voulons tout mettre en œuvre pour que l'assemblée nationale, et plus généralement toutes nos instances politiques nationales et locales, soient le reflet de la diversité des français.

Pour ce faire, nous instaurerons le non-cumul des mandats dans le temps. On ne pourra exercer plus de trois mandats identiques successifs.

Nous modulerons également le financement des partis politiques en fonction du renouvellement des candidats investis par le parti.

Notre mouvement En Marche ! entend contribuer activement à ce renouvellement et donner l'exemple aux autres forces politiques de ce pays. Nos 577 candidats investis pour les prochaines élections législatives reflèteront la diversité de la population française. Au moins la moitié des investis seront candidats à la députation pour la première fois et une grande partie d'entre eux seront issus de la société civile.

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Laïcité

Nous serons vigilants sur le respect de nos principes républicains et défendrons de manière la plus stricte le principe de laïcité.

Nous démantèlerons les associations qui, sous couvert de religion, s'attaquent à la République.

Nous fermerons définitivement les lieux de culte dans lesquels certaines associations prêchent l'apologie du terrorisme.

Nous organiserons pour les ministre du culte une formation universitaire à la laïcité, aux valeurs de la République et à la langue française.

Nous développerons la connaissance des différentes religions à l'école en prévoyant un enseignement spécifique sur le fait religieux.

Lutte contre les discriminations

Nous mettrons tout en œuvre pour lutter contre les discriminations.

Plus que faire évoluer la loi, nous voulons transformer les mentalités pour faire changer les comportements.

En matière d'emploi, nous inciterons les entreprises à lutter plus efficacement contre les discriminations. Sans renforcer les normes déjà nombreuses en la matière, il conviendra d'identifier et de sanctionner les entreprises qui ne les respectent pas.

Nous demanderons au Défenseur des Droits, en partenariat avec des associations et les partenaires sociaux, de favoriser des campagnes de testing, de contrôles aléatoires et imprévus à grande échelle, et de rendre publics les résultats.

Les prérogatives du Défenseur des Droits en matière d'accompagnement des personnes discriminées seront également renforcées afin qu'il assure pleinement son rôle de médiateur entre la victime et l'entreprise.

Nous ferons également de l'égalité entre les hommes et les femmes une grande cause nationale. Nous lutterons notamment sans relâche contre le harcèlement et les agressions qui touchent les femmes en lançant dès la première année du quinquennat une campagne nationale de communication et de sensibilisation sur ce sujet et en augmentant le montant des amendes pour incivilité. Le harcèlement contre le femmes ne doit plus être toléré dans l'espace public et notamment dans les quartiers.